

GOVERNANCE DE L'ARGENT, TRANSPARENCE ET CITOYENNETÉ

|| JEAN-MARC DE BONI



Jean-Marc de Boni est président du directoire de la société financière

La Nef, une coopérative de finances solidaires. Créée en 1988, elle exerce une double activité de collecte d'épargne et d'octroi de crédit dans le cadre d'un agrément de la Banque de France. L'épargne collectée permet de financer la création et le développement de projets d'utilité sociale et environnementale.

Si, comme le veut la sagesse populaire, « l'argent gouverne le monde », alors qui gouverne l'argent ? Pouvons-nous continuer à penser qu'en matière d'usage de l'argent « les vices privés font la vertu publique¹ » ? Pouvons-nous réellement croire que les plus mauvais des hommes pourraient faire les pires choses avec notre argent pour le plus grand bien de tous² ? Doit-on dispenser les banquiers de tout contrôle sur l'usage qu'ils font de cette formidable énergie que constitue l'argent ? Poser ces questions, c'est déjà y répondre. C'est surtout poser la question de la gouvernance de l'argent à laquelle nous tenterons de répondre en deux temps : comment la gouvernance de l'argent a été accaparée par une minorité ; comment cette gouvernance doit revenir entre les mains de la majorité citoyenne. Nous opérerons au préalable un détour historique sur les raisons de cet accaparement inique qui a abouti en grande partie à la crise que nous connaissons aujourd'hui.

RETOUR SUR LA GOUVERNANCE DE L'ARGENT DANS L'HISTOIRE DE NOS SOCIÉTÉS

La monnaie³, quelle que soit la forme qu'elle ait pu prendre, existe depuis des temps immémoriaux. Chaque individu peut, grâce à elle, échanger aisément le fruit de son labeur contre le fruit du labeur d'autrui. De même, le prêt de monnaie est relevé en Mésopotamie dès 1750 avant J.-C. et encadré par le fameux code d'Hammourabi⁴ de la même époque. Mais jusqu'au XI^e siècle, la monnaie reste très largement et

1 | Tiré de *La Fable des abeilles* de Bernard Mandeville (1714), poème dans lequel l'auteur développe la thèse de l'utilité sociale de l'égoïsme. Ce texte inspira notamment Adam Smith, le père de la théorie de la « main invisible » selon laquelle les intérêts s'harmonisent d'eux-mêmes sur le marché.

2 | « Le capitalisme est cette croyance stupéfiante que les pires des hommes feront les pires choses pour le plus grand bien de tout le monde », in John Maynard Keynes, *Suis-je un libéral ?*, 1925.

3 | En ce qui concerne la différence entre « argent » et « monnaie », on se reportera par exemple à : <http://www.irepp.com/l-argent-la-monnaie-1--un-bien-sans-qualites-article00291.html> (page consultée le 5 octobre 2011) [NDLR].

4 | Sixième roi de la première dynastie de Babylone. Il régna de 1792 à 1750 avant J.-C.

très concrètement entre les mains de ses propriétaires, tandis que les prêts de monnaie sont majoritairement réalisés par ceux disposant d'excédents de liquidités personnelles. Il existe alors donc bien des « banquiers », mais pas de banques. C'est à la faveur du développement du commerce sur le continent européen qu'est venue l'idée de confier cette monnaie à des intermédiaires afin de la mettre à l'abri de brigands guettant les convois commerciaux. Jusqu'à la fin du xv^e siècle, ce métier d'intermédiaire est fortement contrôlé et réservé à certaines catégories de personnes, la morale catholique réprouvant le fait de gagner de l'argent en le prêtant. En France, cette activité est ainsi réservée aux Lombards, commerçants italiens d'origine germanique à qui nous devons la comptabilité en partie double et donc le compte courant, et aux Juifs à qui les emplois publics et la propriété de la terre sont alors interdits. Ces intermédiaires ne peuvent exercer que dans des cadres et à des périodes bien déterminés, comme les foires commerciales, contrôlées par le roi. Le terme de « banque » n'apparaît donc en France qu'au cours de ce xv^e siècle. Les toutes premières sont des entreprises familiales utilisant les dépôts d'un « clan », tels les Médicis en Italie ou les Fugger en Allemagne. Plusieurs tentatives de banques « grand public » se sont d'ailleurs soldées par des échecs retentissants jusqu'au tout début du xix^e siècle. À cette époque, les faillites de John Law⁵ et les difficultés de Jacques Laffitte⁶ amenèrent l'État à imposer les premières mesures prudentielles afin d'assurer la sécurité de ce type d'activité. Celles-ci ont permis d'asseoir la confiance des déposants et de faire prospérer l'activité bancaire telle que nous la connaissons aujourd'hui.

La véritable expansion des banques et de leur capacité d'intervention sur l'économie est due à deux faits majeurs récents :

> la « bancarisation de masse », autrement dit le fait que tout individu dispose d'un compte bancaire pour y déposer sa monnaie (au début des années 1960 dans les pays occidentaux), largement encouragée par les États voulant fluidifier la circulation monétaire, avec, notamment, l'interdiction faite aux employeurs de verser les salaires en espèces ;

> la fin du Glass-Steagall Act. Cette réglementation, instaurée en 1933 par Roosevelt afin d'endiguer les conséquences prévisibles de la titrisation (transformation d'une créance en titre librement négociable) naissante, fut largement contournée à partir de 1970 et abrogée en 1999. Le Glass-Steagall Act établissait une séparation totale entre banques de dépôt et banques d'investissement.

Dès lors, les banques disposent d'une ressource quasi illimitée – toute monnaie, pour circuler, devant y être déposée – et relativement

5 | Banquier écossais du xvii^e siècle.

6 | Banquier et homme politique français du xix^e siècle qui fut gouverneur de la Banque de France.

stable du fait de la masse des déposants. Tant que la confiance dans le système économique et politique règne... Les banques peuvent donc désormais utiliser cette immense ressource pour prêter, mais aussi pour investir, et donc pour agir directement sur la gouvernance d'une entreprise, ou pour spéculer, y compris sur les États. La capacité d'action et de décision des banques devient alors infiniment plus grande que celle des États. Cela sans le moindre contrôle des décisions prises quant au respect de l'intérêt commun.

Mais la pierre angulaire de l'immense capacité d'influence des banques est posée, bien involontairement, par les élus des nations démocratiques lorsque, à partir du milieu des années 1970, ceux-ci se mettent à voter régulièrement des budgets déficitaires. Dès lors, les États s'en remettent aux banques pour financer des déficits chroniques croissants... au point d'en devenir dépendants. De ce point de vue-là, on a le sentiment que l'Histoire se répète, puisqu'il faut rappeler qu'en France Louis XIV écarta Fouquet, richissime homme d'affaires utilisant sa fortune pour financer le royaume et par ailleurs surintendant des Finances, lorsqu'il comprit le pouvoir d'influence de ce dernier sur la conduite du pays. Avant lui, Philippe le Bel réserva un sort peu enviable à ses banquiers lorsqu'il trouva trop contraignant de se plier à leur volonté. Mais il s'agissait à cette époque d'individus faisant usage de leur propre fortune, de « banquiers » et non de banques. Et celles-ci semblent en avoir tiré quelques enseignements...

Aujourd'hui, pour la première fois de l'Histoire, un nombre limité de personnes dispose de moyens quasi illimités par délégation involontaire de millions de citoyens déposants qui n'exercent aucun contrôle sur l'usage de leur argent. Et ce, avec l'assentiment tacite des États.

UNE GOUVERNANCE DE L'ARGENT CONFISQUÉE

Cette manne que constituent les dépôts bancaires est donc totalement hors de contrôle pour ce qui est des conséquences sociales de son usage. Alors que cet argent, momentanément inemployé par ses propriétaires légitimes, devrait constituer un bien commun (puisque provenant des citoyens et devant donc leur bénéficier), il devient l'outil exclusif d'une minorité et sert des intérêts de plus en plus privés.

Les contrôles mis en place par les différents régulateurs au travers d'une réglementation, qui se veut toujours plus stricte, se limitent à assurer le remboursement des sommes versées par les déposants et les actionnaires des banques. Il n'existe pas de régulation sur l'utilisation de cette masse considérable d'argent par les banques. Doit-on pour autant s'en étonner ? Peut-on considérer qu'une utilisation plus

éthique de cet argent au service de l'intérêt général puisse relever des régulateurs, donc des gouvernements, alors que ceux-ci, comme le disait Camus, « par définition, n'ont pas de conscience » ?

Les épisodes de nationalisation des banques n'ont d'ailleurs généralement pas été concluants quant à un usage plus éthique de l'argent déposé. Sauf lorsque cette nationalisation visait à utiliser l'argent dans un but précis (la reconstruction d'après la guerre, par exemple). Ce but clairement assigné au gouvernement lui servait de conscience. En dehors de ces épisodes, la nationalisation d'une banque n'a jamais garanti le bon usage de l'argent. Il n'est qu'à se remémorer la douloureuse affaire, en France, du Crédit Lyonnais (qui n'en finit pas de se répandre depuis plus de vingt ans) pour se persuader qu'un gouvernement n'ayant pas de but précis pour la banque est d'une redoutable inefficacité, non seulement dans la gestion de celle-ci, mais surtout dans l'éthique de l'usage de l'argent des déposants.

Par conséquent, l'usage plus éthique de l'argent des banques ne peut pas être décrété par un régulateur, si bienveillant soit-il, ni être l'apanage d'un gouvernement, si bien élu soit-il. Cette utilisation de l'argent au service de l'intérêt général ne peut venir que des propriétaires légitimes de cette masse d'argent, à savoir les citoyens déposants exerçant ainsi leur responsabilité individuelle sur leur argent.

POUR UNE GOUVERNANCE CITOYENNE DE L'ARGENT

Certes, instaurer une gouvernance citoyenne de l'argent ne sera pas chose aisée. En cela, nous butons aujourd'hui sur deux obstacles majeurs : d'une part, la hiérarchie des valeurs, l'argent étant érigé en but et ne constituant plus un moyen du développement humain ; d'autre part, une asymétrie d'informations puisque les éléments de connaissance mis à disposition des citoyens déposants en ce qui concerne l'usage de leur argent ne leur permettent pas d'exercer leur jugement.

Pour ce qui est de la place accordée à l'argent, il faudrait être d'une misanthropie ou d'un cynisme à toute épreuve pour croire que le combat est perdu d'avance : il n'est qu'à en juger par les premiers succès de la finance « responsable » ou « solidaire » (préfigurant la finance éthique) partout dans le monde, succès qui ne peuvent s'expliquer par les taux de rendement. Rien qu'en France, le label Finansol (contraction de « finance solidaire ») revendique déjà 3 milliards d'encours avec les fameux « fonds d'épargne salariale solidaires » dont 5 à 10 % du capital sont investis dans des entreprises solidaires. En France toujours, les réalisations emblématiques que sont Habitat et Humanisme (qui donne accès au logement aux plus démunis et a ainsi logé

12 000 familles en vingt-cinq ans), Terre de Liens (qui a acquis, en moins de deux ans, 2 000 hectares de terres agricoles afin de les soustraire à la spéculation et de les rendre à une agriculture durable) ou bien encore La Nef sont le signe d'une réelle préoccupation de l'usage de l'argent par les citoyens. Sur un autre plan, souvenons-nous de l'émoi suscité par l'appel d'un ancien footballeur français⁷ ou bien encore du formidable succès de "Move Your Money"⁸, un appel lancé aux États-Unis par une ancienne présentatrice de télévision et incitant les Américains à déposer leur argent dans une banque finançant l'« économie réelle ». Mais il est vrai que, si ces quelques actions permettent un début de prise de conscience, il nous faut aller bien au-delà. Pour porter efficacement un jugement concernant l'impact de l'usage de l'argent par les banques sur le développement humain, il faut généraliser l'information des déposants citoyens sur cet usage, sur ses conséquences sociales et environnementales.

Or de quoi nous parle-t-on lorsque nous demandons des comptes sur l'utilisation de notre argent ? De rentabilité financière. Un point, c'est tout. Et avec force détails : « rentabilité brute », « nette », « actualisée des flux futurs », etc. L'imagination des financiers n'a pas de limites lorsqu'il s'agit d'informations sur ce sujet. En revanche, aucune information, ou si peu, sur les bienfaits (ou méfaits) sociaux, environnementaux, humains engendrés par l'usage de notre argent. Pourtant cette information existe... au fond des ordinateurs des banques. Ces dernières connaissent en effet parfaitement l'activité de l'emprunteur et l'objet du financement qu'elles lui consentent. Pour certains grands projets (infrastructures, grosses usines), elles mesurent aussi les risques environnementaux et sociaux : elles veulent s'assurer de pas être désignées comme responsables en cas de sinistre comme ce fut le cas, par exemple, pour Metaleurop⁹. Libérons donc cette information. Créons la possibilité de jugement éthique en diffusant cette information, et la conscience citoyenne s'aiguïsera.

Car c'est cette actuelle asymétrie d'informations entre ce que rapporte l'argent et les conséquences de son usage qui nous amène à nous départir de notre responsabilité de l'utilisation de notre argent au profit des banques. Nous focalisons notre attention sur la communication la plus forte, la plus visible et la plus simple à appréhender que l'on nous offre en pâture : le taux de rendement. Ce faisant, cette asymétrie crée une zone obscure pour la démocratie, sans même que le citoyen en ait conscience : « Dormez tranquille, votre argent vous rapporte », lui dit-on à grand coup de messages rassurants, tandis que l'on tait le discours sous-jacent : « Ce à quoi sert votre argent ne doit pas vous préoccuper. »

Sans même parler des révoltes auxquelles cette asymétrie

7 | Le 7 décembre 2010, Éric Cantona appelle les épargnants à retirer leur argent des banques. Malgré le côté quelque peu fantaisiste de cet appel, il inquiéta largement les milieux financiers et créa une interrogation au sein de la population : où puis je déposer mon argent ailleurs que dans une banque qui ne me permet pas de connaître l'usage qui en est fait ?

8 | "Move Your Money" s'est traduit par des dizaines de milliers de transferts de comptes vers de petites banques régionales, encore existantes aux États-Unis, en six mois.

9 | La liquidation de Metaleurop Nord, une fonderie située à Noyelles-Godault, a abouti au licenciement de 830 salariés sans accompagnement social et à l'abandon d'un site considéré comme le plus pollué de France. Les banques l'ayant financé ont été appelées en responsabilité pour couvrir les coûts de dépollution.

d'informations pourrait très bien conduire, elle pose pour l'heure un grave problème de gouvernance dans nos démocraties : les financiers ont acquis un tel pouvoir du fait de cette procuration inconsciente des citoyens que leur avis a désormais tendance à peser plus lourd auprès de nos dirigeants que celui des citoyens.

L'EXIGENCE DE TRANSPARENCE

Cette transparence est déjà largement à l'œuvre dans nombre de nouveaux établissements financiers comme Triodos (Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Espagne), GLS (Allemagne), Banca Etica (Italie), Credal et Hefboom (Belgique), Oekogeno (Allemagne), Merkur (Norvège), La Nef (France). Depuis plus de vingt ans, ces établissements permettent à leurs clients de savoir exactement comment est utilisé leur argent et d'exercer ainsi leur propre jugement. Bien qu'encore modeste, leur activité se développe rapidement et, en dépassant désormais les 10 milliards d'euros d'encours, devient visible au niveau européen. La France est cependant, et malheureusement, le pays le plus en retard sur ce plan car il n'y existe aucune banque éthique : La Nef n'est pour l'instant qu'une société financière qui collecte de l'épargne au travers de dépôts dont la durée ne peut être inférieure à deux ans et qui réalise des prêts sans pouvoir gérer de comptes-chèques ni de livrets¹⁰.

Revendiquer une totale transparence de l'usage de l'argent par les banques revient, pour ces dernières, à expliquer à quels projets, à quelles entités il est destiné et à informer sur les conséquences sociales et environnementales de ces projets. Ces aspects n'ont en effet aucune raison d'être couverts par le secret bancaire dans la mesure où ces informations ne violent aucune intimité, aucune vie privée. Bien au contraire.

Cette exigence doit être renforcée par la crise actuelle, mais surtout « les crises » à venir : crise des États, crise des matières premières et alimentaires et crise agricole. Car celles-ci sont déjà annoncées par les mouvements spéculatifs en cours sur les dettes souveraines, les matières premières et alimentaires et les terres agricoles. Aux mêmes causes, les mêmes effets. N'oublions pas que la crise dite des *subprimes* n'aurait été qu'une tempête dans un verre d'eau si la transparence avait été de mise. Souvenons-nous que l'encours mondial de ces prêts, qui n'atteignait pourtant pas le milliard de dollars – un chiffre relativement « modeste » –, a pourtant failli mettre à terre l'économie mondiale par l'apparition d'une formidable défiance entre tous les établissements financiers dont personne ne connaissait réellement les engagements compte tenu de l'opacité du système financier. Opacité encore accrue

10 | Les comptes-chèques Nef et livrets Nef existent, mais sont gérés par le Crédit coopératif qui prête ensuite ces fonds à La Nef.

par les fameux « produits dérivés¹¹ » dont l'explosion était assez puissante pour menacer l'économie mondiale.

Sans la formidable puissance de feu que constitue l'usage discrétionnaire des dépôts de ses clients, aucun établissement financier au monde n'aurait eu la capacité d'alimenter une telle bulle de produits dérivés. De même, sans un pouvoir quasi illimité sur les dépôts qui lui sont confiés, aucun établissement financier n'aurait la capacité de s'attaquer à un État européen ou à une monnaie comme l'euro au point d'en menacer les équilibres fondamentaux. Quel cruel paradoxe : alors qu'est évoquée la nécessité vitale d'un fonds de stabilité européen de 2 000 milliards pour couper court aux spéculations sur notre monnaie, le montant des dépôts (hors OPCVM et Sicav¹²) comptabilisés par les banques en France excède sensiblement cette somme¹³ ! Et la France n'est qu'un des dix-sept membres de la zone euro... Autrement dit, notre monnaie européenne serait sauvée si chaque Européen demandait à sa banque d'orienter 10 à 12 % des dépôts qu'il lui confie vers ce fonds. Sauver la stabilité économique de l'Europe (et au passage des centaines de milliers d'emplois) simplement en déposant, sans risque, 10 % de nos comptes-chèques et livrets au bon endroit : combien d'entre nous refuseraient ? Le seul problème, c'est que ce fonds ne rapporte certainement pas assez aux yeux des banques...

Il est donc grand temps que le citoyen se préoccupe de la gouvernance de son argent, qu'il demande à avoir des informations sur l'usage de son argent et ses conséquences afin d'exercer sa responsabilité en la matière. Ainsi, les banquiers devront enfin décider d'utiliser cet argent en fonction du souhait des citoyens déposants, au risque que ces derniers les sanctionnent avec leurs pieds en quittant la banque irrespectueuse de leur éthique. Et l'équilibre financier des banques en pâtira grandement. L'exercice de cette responsabilité contribuera puissamment à renforcer la démocratie et à asseoir le respect de l'humain. Elle évitera la dangereuse dérive que nos anciens résistants, à l'image de Stéphane Hessel, d'Edgard Morin ou de Claude Alphanéry, pointent désormais du doigt en appelant à l'indignation. ■

11 | Véhicules financiers « secondaires » constitués de dérivés de crédits, d'actions, d'obligations ou de tout autre produit « primaire » et permettant de prendre des positions spéculatives sur ces produits primaires.

12 | Organismes de placement collectif en valeurs mobilières et sociétés d'investissement à capital variable qui regroupent les fonds de plusieurs investisseurs pour les placer en actions ou en obligations.

13 | Source : http://www.banque-france.fr/fr/statistiques/telechar/titres/france_tableaux_comptes_financiers-france.pdf

